

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)
SEANCE DU 23 février 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal..... 19
 Nombre de membres en exercice..... 19
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 19
 Date de la convocation et d'affichage..... 19 février 2024

**N°2024-011 : ENSEMBLE POLYVALENT
Tarifs de locations applicables au 1^{er} septembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-TROIS FEVRIER à 19h30, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine PELTIER, Maire.

PRESENTS : Catherine PELTIER, Maire ; Jean-Paul SALISSON, Alexia DUVAL, Louis CLAPPIER, Anne-Lore ANDRE, Catherine ALBRECH, adjoints ; Suzanne SPIEGEL, James EPTING, Bernard ROLLIN, Jean-Luc HYVERT, Thierry DARRIBERE, Damien SABBAGH, Julie LE RAT, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Maxime SAVOYE, Michel CHAPET, Christian BORDAZ, Marie-Odile BOSSAN.

PROCURATION : Joseph CELLIER à Michel CHAPET.

ABSENT : Néant.

Julie LE RAT a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

LA SEANCE EST OUVERTE :

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023-013 du 23 février 2023 relative aux tarifs de locations applicables au 1^{er} septembre 2023, à savoir :

LOCATION DE MATERIELS

☞ 1 table de 2 mètres.....3,20 €
 ☞ 1 chaise.....1,10 €

LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS

	LOCATION	ARRHES	CAUTION
☞ Foyer	180,00 €	45,00 €	360,00 €
☞ Salle des fêtes	395,00 €	98,75 €	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall	425,00 €	106,25 €	850,00 €
☞ Gymnase + hall	690,00 €	172,50 €	1.380,00 €

LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)

	LOCATION	ARRHES	CAUTION
☞ Foyer	300,00 €	75,00 €	600,00 €
☞ Salle des fêtes	785,00 €	196,25 €	1.570,00 €
☞ Salle des fêtes + hall	850,00 €	212,50 €	1.700,00 €
☞ Gymnase + hall	1.400,00 €	350,00 €	2.800,00 €

FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due)43,00 €/j

CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)

☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit

- Utilisation de la salle des fêtes.....240,00 €
- Utilisation du foyer.....140,00 €
- Utilisation du gymnase.....650,00 €
- Utilisation du dojo.....140,00 €
- Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2).....140,00 €

☞ 1 caution à chaque manifestation.....100,00 €

- Après étude en commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de location à compter du 1^{er} septembre 2024 hormis le forfait énergie. La location du gymnase pour les particuliers est supprimée.

- La discussion est ouverte et Madame le Maire demande l'avis du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
- Après délibération et vote à l'unanimité,

➤ **FIXE** les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

LOCATION DE MATERIELS

☞ 1 table de 2 mètres.....	3,20 €
☞ 1 chaise.....	1,10 €

LOCATION POUR LES HABITANTS GENISSOIS

..... LOCATION	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer..... 180,00 €	45,00 €	360,00 €
☞ Salle des fêtes..... 395,00 €	98,75 €	790,00 €
☞ Salle des fêtes + hall..... 425,00 €	106,25 €	850,00 €

LOCATION AUTRES ORGANISMES (hors associations génissoises Réf. §1.3.2 du règlement)

..... LOCATION	ARRHES.....	CAUTION
☞ Foyer..... 300,00 €	75,00 €	600,00 €
☞ Salle des fêtes..... 785,00 €	196,25 €	1.570,00 €
☞ Salle des fêtes + hall..... 850,00 €	212,50 €	1.700,00 €
☞ Gymnase + hall..... 1.400,00 €	350,00 €	2.800,00 €

FORFAIT « ENERGIES ET CONSOMMABLES » POUR LES ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf. §1.3.2 du règlement)

Pour toutes les associations, pour les stages ou toutes manifestations

☞ Forfait par jour d'utilisation quelle que soit la salle utilisée (toute journée commencée est due) 45,00 €/j

CAUTIONS DEMANDEES AUX ASSOCIATIONS GENISSOISES (Réf §1.3.2 du règlement)

- ☞ 1 caution en début d'année (à la remise des clés en septembre) pour les activités hebdomadaires, soit
 - Utilisation de la salle des fêtes..... 240,00 €
 - Utilisation du foyer..... 140,00 €
 - Utilisation du gymnase..... 650,00 €
 - Utilisation du dojo..... 140,00 €
 - Utilisation de l'ancienne mairie (étage 1 ou 2)..... 140,00 €
- ☞ 1 caution à chaque manifestation..... 100,00 €

➤ **DIT** que ces recettes seront prévues au budget primitif 2024 à l'article 752 « revenu des immeubles » et 7083 « locations diverses ».

Mme Julie LE RAT,
Secrétaire,

Pour copie conforme
Mme PELTIER Catherine,
Maire.